

ARRÊTÉ DEP-2026-215 PORTANT NOMINATION DU JURY
DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TAPISSIER - TAPISSIÈRE
D'AMEUBLEMENT EN DÉCOR ET EN SIÈGE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tapissier- tapissière d'ameublement en décor et en siège

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle tapissier- tapissière d'ameublement en décor et en siège pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Stéphanie BECKER professionnelle

Vice-président :

Monsieur Pierre KERUZORE enseignant

Enseignants :

Madame Lydie BROUDIN

Monsieur Laurent REYNES

Professionnels :

Monsieur James DELAFOY

Madame Cathy FILOTTI

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET